Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 106 (1961)

Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne (Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.— Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.— ABONNEMENT:

Prix du numéro: Fr. 1.50

Le tir individuel

« Les mauvais tireurs ont aussi leur utilité sur le champ de bataille : ils le rendent... peu sûr. » En dépit de cette boutade du général Wille, l'adversaire ne se laissera arrêter, désorganiser et démoraliser que par un tir précis.

C'est le cas de rappeler que la seule raison d'être des différentes armes, au combat, est d'agir au profit de l'infanterie et que celle-ci doit, elle aussi, mettre en œuvre tout son arsenal à l'effet de permettre à son atome, le fantassin, d'affronter l'abordage à l'attaque comme dans la défense. Ce corps à corps décisif, il aura d'autant plus de chances de le surmonter, sinon de l'éviter, qu'il l'aura mieux préparé par la précision de son tir.

Cette précision s'acquiert à l'Ecole de recrues, où elle donne la mesure de la concentration de volonté de l'apprenti soldat. Elle doit se maintenir, voire s'améliorer dans les cours de cadres et de perfectionnement, malencontreusement dénommés « de répétition ».

Par bonheur, l'occasion de remettre les tireurs sur la forme et de corriger leurs fautes est donnée par l'institution qui nous est propre des tirs obligatoires hors service.